

ARCTOS

ACTA PHILOLOGICA FENNICA

VOL. XXXV

HELSINKI 2001

INDEX

NEIL ADKIN	<i>"I Am Tedious Aeneas": Virgil, Aen. 1,372 ff.</i>	9
JEAN-PIERRE GUILHEMBET	<i>Quelques domus ou résidences romaines négligées</i>	15
RIIKKA HÄLIKKÄ	<i>Sparsis comis, solutis capillis: 'Loose' Hair in Ovid's Elegiac Poetry</i>	23
MAARIT KAIMIO ET ALII	<i>Metatheatricality in the Greek Satyr-Play</i>	35
MIKA KAJAVA	<i>Hanging Around Downtown</i>	79
KALLE KORHONEN	<i>Osservazioni sul collezionismo epigrafico siciliano</i>	85
PETER KRUSCHWITZ	<i>Zwei sprachliche Beobachtungen zu republikanischen Rechtstexten</i>	103
UTA-MARIA LIERTZ	<i>Die Dendrophoren aus Nida und Kaiserverehrung von Kultvereinen im Nordwesten des Imperium Romanum</i>	115
LUIGI PEDRONI	<i>Il significato dei segni di valore sui denarii repubblicani: contributi per la riapertura di una problematica</i>	129
OLLI SALOMIES	<i>Roman Nomina in the Greek East: Observations on Some Recently Published Inscriptions</i>	139
WERNER J. SCHNEIDER	<i>Ein der Heimat verwiesener Autor: Anaximenes von Lampsakos bei Lukian, Herod. 3</i>	175
HEIKKI SOLIN	<i>Analecta epigraphica CXCII–CXCVIII</i>	189
	<i>De novis libris iudicia</i>	243
	<i>Index librorum in hoc volumine recensorum</i>	298
	<i>Libri nobis missi</i>	300
	<i>Index scriptorum</i>	303

QUELQUES *DOMUS* OU RÉSIDENCES ROMAINES NÉGLIGÉES

JEAN-PIERRE GUILHEMBET

Au moment même où s'achève la publication du *Lexicon Topographicum Urbis Romae*, entreprise en tout point remarquable de récapitulation et de mise à jour de nos connaissances, réalisée à la fois rapidement (de 1993 à 2000) et magistralement, il peut paraître superflu de revenir sur l'inventaire des *domus* antiques de la ville de Rome. En effet, une comparaison, même purement quantitative et globale, entre les recensements effectués, respectivement, par G. Calza pour le *Dizionario epigrafico* de De Ruggiero (environ 145 entrées), par S. Platner et T. Ashby (environ 240 *domus*), ou par L. Richardson, dans son *New Topographical Dictionary of Ancient Rome* (un peu plus de 250 articles) et le bilan dressé par le *LTUR* II (quelque 550 *domus*) démontre l'ampleur et la qualité du travail accompli sous l'égide de E. M. Steinby.

Toutefois, comme l'a montré ici même Ch. Bruun il y a peu d'années et comme les *addenda* du volume V du *LTUR* l'ont illustré,¹ il n'est nullement certain que les listes publiées tendent à l'exhaustivité. L'Istituto di Epigrafia Latina dell'Università di Roma "La Sapienza" ayant entrepris de son côté l'inventaire des résidences urbaines et suburbaines connues par les inscriptions, il nous paraît légitime de continuer à contribuer à la tâche immense que constitue le dépouillement des sources littéraires. En effet, la recherche informatisée n'est pas toujours à même de repérer des notices qui, parfois, ne contiennent pas de mots-clés comme *aedes*, *domus*, ou *oikia*...

Aucun des ouvrages précédemment cités, dont la visée est en théorie topographique, n'a pu s'en tenir – c'est inévitable et l'on ne saurait en faire

¹ "Missing houses: some neglected *domus* and other abodes in Rome", *Arctos* 32 (1998) 87–108; voir aussi, du même, "A city of temples and squares, emperors, horses, and houses", *JRA* 10 (1997) 396–398. Les pages 242 à 256 du *LTUR* V apportent des informations sur une quarantaine de *domus* "nouvelles", dont certaines sont localisables.

grief à leurs auteurs – à une règle fixe et stricte d'inclusion ou d'exclusion des *domus*: limiter le catalogue aux résidences strictement localisées réduirait considérablement son volume et entraînerait de très lourdes pertes d'information, l'ouvrir à l'ensemble des mentions dépasse, de toute évidence, les objectifs d'un dictionnaire de topographie. Dans ces conditions, le lecteur attentif relève, ici ou là, quelques flottements ou des entorses aux principes posés. Dans le cas des habitations, un seuil rationnel et cohérent est effectivement impossible à trouver, du fait de l'hétérogénéité extrême des données que nous octroient les sources: relever qu'un sénateur ou un chevalier romain rentre chez lui un beau soir ne présente guère d'intérêt historique! Cependant, une indication fugace peut, en quelques mots, révéler un trait de mentalité, une caractéristique de la vie publique ou privée, un détail architectural, une précision biographique...

Nous proposons donc ci-après une nouvelle liste complémentaire d'une petite cinquantaine de noms de propriétaires ou d'occupants de résidences urbaines. À notre connaissance, les lemmes qui suivent n'ont pas donné lieu à une publication groupée; nous avons préféré laisser à cet inventaire son rôle de corpus, en nous contentant d'un classement alphabétique.²

M. AELIUS (*RE* I.1 Aelius 8): Sa maison est évoquée par Cicéron en juillet 44 a.C. (*Att.* 15,29,1: *Ad M. Aelium nullus te quidem domum, sed sicubi inciderit*).

L. AFRANIUS, *cos.* 60 a.C.: On note une grande affluence dans sa maison en juin 49 a.C. (*Caes. civ.* 1,53,2) alors que lui-même est en Espagne (*magni domum concursus ad Afranium magnaeeque gratulationes fiebant*).

M. ANTONIUS, *cos.* 99, *cens.* 97 a.C.: Il n'aurait eu que huit esclaves chez lui (*Apul. apol.* 17: ... *M. Antonium consularem solos octo servos domi habuit*); il reçoit Ménédème comme hôte (*Cic. de orat.* 1,19,85: ... *is qui nuper Romae fuit, Menedemus hospes meus*).

AQUILII: Selon Plutarque (*Publ.* 4–5), c'est dans leur résidence que se prépare la conjuration destinée à rétablir les Tarquins sur le trône (cf. cependant *Liv.* 2,4,5, qui évoque la résidence des Vitellii).

C. ASINIUS POLLIO, *cos.* 40 a.C.: Il accueille chez lui Timagène d'Alexandrie chassé par Auguste (*Sen. de ira* 3,23,5–8); peut-être est-ce lui qui héberge à Rome Alexandre et Aristobule, fils d'Hérode, en 22 a.C. (*Fl. Jos. AJ* 15,10,1; il pourrait s'agir toutefois de

² De même, pour des raisons de commodité, nous avons conservé les conventions qui sont celles du *LTUR* et ne donnons le texte des citations données en référence que s'il offre un réel intérêt. Les maisons présentées ou les épisodes évoqués se rapportent à la République romaine ou au premier siècle de notre ère.

Vedius Pollio, selon R. Syme, "Who was Vedius Pollio?", *JRS* 51 (1961) 24–30 = *Roman Papers* II, 518–529).

CAFO: D'après Cicéron (*Phil.* 8,9), il recevrait d'Antoine des *aedes optima*e. Sur le personnage, dont il n'est pas assuré qu'il soit entré au Sénat, T. P. Wiseman, *New men in the Roman Senate*, 1971, 219.

CAPITO, *sen.*? ca. 43 a.C.: Le *cognomen* de ce proscrit est trop répandu pour qu'il soit possible de l'identifier (différentes hypothèses dans F. Hinard, *Les proscriptions de la Rome républicaine*, 1985, 446, qui songe à C. Ateius Capito, *tr. pl.* 55; dans le même sens, D. Magnino, *Appiani bellorum civilium Liber quartus*, 1998, 175). Laissant la porte de sa maison entrouverte, il se défend jusqu'au moment où il est submergé par le nombre de soldats (*App. bell. civ.* 4,25,103).

L. CASSIUS LONGINUS, *praet.* 66 a.C.: Sa maison est considérée par Cicéron comme l'un des foyers de la conjuration de Catilina (*Cic. Sull.* 39).

P. CORNELIUS CETHEGUS, *sen.* (*praet. post* 87 a.C.? *RE* IV.1 Cornelius 97): Sa maison, non localisée, est dénoncée comme un lieu où l'on peut obtenir, par des intrigues, la charge d'une province (*Cic. parad.* 5,40: *Cethego homini non probatissimo servire coegit eos, qui sibi esse amplissimi videbantur, munera mittere, noctu venire domum ad eum, Praeciae denique supplicare*).

P. CORNELIUS DOLABELLA, *cos. suff.* 44 a.C.: Au printemps 44, Cicéron fait deux allusions, très vagues, à cette *domus* (*Phil.* 1,30, *Att.* 15,1,2).

L. CORNELIUS SISENNA, *praet.* 78 a.C.: Cicéron y évoque une visite de Verres (*Verr.* 2,4,33: *mane apud L. Sisennam, virum primum cum essent triclinia strata argentumque expositum in aedibus cum pro dignitate L. Sisennae domus esset plena hominum honestissimorum...*).

Q. CORNIFICIUS, *praet.* 45 a.C.: Les manuscrits de *Plut. Caes.* 51,3 indiquent qu'un certain Korphinos aurait partagé et transformé, avec Antoine, l'une des résidences ayant appartenu à Pompée (voir *LTUR* II, *domus Pompeiorum*, et III, *horti Pompeiani*); le passage est en général supprimé par les éditeurs, du fait que cette notice est la seule à mentionner un tel partage des biens immobiliers romains de Pompée (cf. toutefois *Cic. Phil.* 13,11–12). Il pourrait s'agir du prêteur de 45 (I. Shatzman, *Senatorial Wealth and Roman Politics*, 1975, 337 et n. 362).

DAMASIPPUS: Ce personnage des *Satires* d'Horace (2,3,24–25: *hortos egregiasque domos mercarier unus / cum lucro noram...*) achète des *domus* à des fins lucratives. Sur l'identification, controversée, du personnage, que les scholiastes désignent comme Iunius Damasippus (*RE* X.1 Iunius 72), voir D. R. Shackleton Bailey, *Two studies in Roman nomenclature*, 1976, 46–47, *AJAH* 1 (1976) 162–163, *Onomasticon to Cicero's Letters*, 1995, 45; E. Rawson, *Roman Culture and Society. Collected Papers*, 1991, 222; F. Hinard, *Les proscriptions de la Rome républicaine*, 1985, 363–364; T. R. S. Broughton, *MRR* III, 119; K. Verboren, "Damasippus, the Story of a Businessman?", in C. Deroux (ed.), *Studies in Latin Literature and Roman History VIII*, 1997, 195–217; voir *LTUR* III, *Horti Damasippi*.

L. DECIDIUS SAXA, *tr. pl.* 44 a.C.: Selon Cicéron (*Phil.* 8,9), ce compagnon d'Antoine recevrait de ce dernier des *aedes optima*e.

L. FLAVIUS, *praet.* 58 a.C.: Ce sénateur reçoit de Pompée la garde de Tigrane le jeune, que P. Clodius contribue à faire évader (Ascon. 47 Clark: *Pompeius post triumphum Mithridaticum Tigranis filium in catenis deposuerat apud Flavium senatorem*; cf. Cass. Dio 38,30,2).

FLAVIUS SCAEVINUS, *sen. ca.* 65 p.C.: Sa *domus* est mentionnée à propos de la conjuration de Pison (Tac. *ann.* 15,54–55).

Q. FULVIUS FLACCUS, *cos.* 179, *cens.* 174 a.C.: En 172, ses esclaves le retrouvent pendu dans sa chambre (Liv. 42,28,10–11: *mane ingressi cubiculum servi laqueo dependentem invenere*).

T. FURFAN(IUS) POSTUMUS, *praet. ca.* 55 a.C.: D'après Cicéron, P. Clodius aurait menacé de porter un cadavre chez ce sénateur familier de l'orateur, pour le compromettre (*Mil.* 75: ... *sed ausum esse T. Furfanio dicere, si sibi pecuniam quantam posceret, non dedisset, mortuum se in domum eius inlaturum, qua invidia huic esset tali viro conflagrandum*).

LABIENUS, *sen. ca.* 43 a.C.: Ce sénateur, difficile à identifier, lui-même agent de la proscription de Sylla, se trouve proscrit en 43: il décide alors de se placer sur un siège devant sa maison et d'attendre ses assassins (App. *bell. civ.* 4,26,110). Comme l'observe F. Hinard (*Les proscriptions de la Rome républicaine*, 1985, 481), le récit d'Appien n'a de sens que si la scène se situe à Rome, au tout début de la proscription. Voir aussi D. Magnino, *Appiani bellorum civilium Liber quartus*, 1998, 177.

D. LAELIUS, *tr. pl.* 54 a.C.: Fin 59 ou début 58 a.C., alors qu'il accuse L. Valerius Flaccus *de repetundis*, Cicéron, avocat de ce dernier, le soupçonne de dicter leur propos aux témoins, venus d'Asie, qu'il loge chez lui (Cic. *Flacc.* 22–24; 41; 83).

C. LICINIUS MACER, *praet.* 68 a.C.: La *domus*, non localisée, est évoquée à propos du procès et de la mort du personnage, en 66 (Plut. *Cic.* 9,2 ; cf. Val. Max. 9,12,7; voir *LTUR II, domus: C. Licinius Macer Calvus*).

L. LICINIUS MURENA, *cos.* 62 a.C.: La maison, non localisée, a été décorée pour célébrer le succès de son propriétaire aux élections consulaires (Cic. *Mur.* 88–89).

C. LIVIUS DRUSUS (*RE XIII.1 Livius 15*): La maison de cet orateur et juriste, qui ne paraît pas avoir mené de carrière sénatoriale, est remplie de tous ceux qui viennent le consulter (Cic. *Tusc.* 5,112: *C. Drusi domum compleri a consultoribus solitam accepimus*). Sur ce personnage, J.-M. David, *Le patronat judiciaire au dernier siècle de la République romaine*, 1992, 690.

T. MANLIUS TORQUATUS, *cos.* 165 a.C.: En 141, il juge dans sa *domus* son fils D. Iunius Silanus (Manlianus), gouverneur de Macédoine (Cic. *fin.* 1,24; Liv. *perioch.* 54; Val. Max. 5,8,3).

C. ou CN. MARCIUS CORIOLANUS (*RE Suppl. V Marcius 51*): Il a toujours vécu sous le même toit que sa mère, même marié et devenu père (Plut. *Cor.* 4.7; voir aussi Liv. 2,40).

MARCIUS REX, *quaest.* 46 ou 45 a.C.: Un personnage du nom de Marcius se dissimule dans sa maison, grâce à la complicité de ses esclaves, durant toute la proscription de 43 a.C., jusqu'à l'amnistie (App. *bell. civ.* 4,43,179; les manuscrits indiquent en fait Μάρκος). Il s'agit peut-être du fils de Q. Marcius Rex, *cos.* 68 a.C. (voir *LTUR II*,

domus: Q. Marcius Rex et F. Hinard, *Les proscriptions de la Rome républicaine*, 1985, 493–494).

P. MUCIUS SCAEVOLA, *cos.* 133 a.C.: Sa *domus* est le lieu où P. Rutilius se forme à la science du droit (Cic. *off.* 2,47).

Q. MUCIUS SCAEVOLA AUGUR, *cos.* 117 a.C.: Cicéron prend cette maison, non localisée, comme l'exemple même du rayonnement de la *domus* du jurisconsulte et évoque l'affluence qu'elle connaît dès le lever du jour (*de orat.* 1,200; *Phil.* 8,31).

M. OCTAVIUS, *tr. pl.* 133 a.C.: Octavius, "après sa déposition, ne voulant pas comme magistrat accepter l'idée de redevenir un simple citoyen, et n'osant plus exercer son pouvoir de tribun, demeura inactif dans sa maison (κατὰ τὴν ἰδίαν οἰκίαν)" (Diod. 34/35,7,1). Voir P. Botteri, *Les fragments de l'histoire des Gracques dans la Bibliothèque de Diodore de Sicile*, 1992, 56.

C. OCTAVIUS BALBUS (*RE XVII Octavius 44*): La maison de ce proscrit de 43 a.C. est évoquée à propos de sa fuite et de l'assassinat de son fils (Val. Max. 5,7,3: *Proscriptus a triumviris, cum domo postico clam esset egressus, iamque fugae expeditum initium haberet, postquam filium intus trucidari falso clamore vicinia accepit...*; la version d'App. *bell. civ.* 4,21,84–86 est sensiblement différente). Sur le personnage, voir F. Hinard, *Les proscriptions de la Rome républicaine*, 1985, 500.

L. PEDANIUS SECUNDUS, *cos. suff.* 43 p.C., *praef. urb.*: En 61 p.C., au moment de son assassinat dans sa *domus*, celle-ci abrite un grand nombre d'esclaves (le total de 400 esclaves, qui apparaît, indirectement, dans le discours de C. Cassius au Sénat, doit être pris comme un simple ordre de grandeur; Tac. *ann.* 14,42–45).

L. PLAETORIUS, *quaest. ca.* 74–66 a.C.: Il héberge chez lui son ami le chevalier C. Vibius Capax, qui y meurt (Cic. *Cluent.* 165).

M. PORCIUS CATO, *cos.* 195, *cens.* 150 a.C.: Il vit dans une maison modeste, avec son fils et sa belle-fille (Plut. *Cat. mai.* 4,2; 24,2; voir Y. Thomas, in A. Burguière et alii, *Histoire de la famille I. Mondes lointains, mondes anciens*, 1986, 213–214).

PRUSIAS (Prusias II, *rex Bithyniae*; *RE XXIII.1 Prusias 2*): En 167 a.C., le Sénat décide de louer, aux frais du trésor public, une maison de qualité pour accueillir le souverain à Rome (Val. Max. 5,1,1 d: *Idem senatus cum ad gratulandum sibi Prusian, Bithyniae regem, Perse devicto venire audisset, obviam illi P. Cornelium Scipionem quaestorem Capuam misit censuitque ut ei domus Romae quam optima conduceretur et copiae non solum ipsi sed etiam comitibus eius publice praeberentur*; cf. Liv. 45,44,7 et 17).

PTOLEMAEUS (Ptolemaeus VI Philometor; *RE XXIII.2 Ptolemaios 24*): Déchu de son trône en 164 a.C., le roi, réfugié à Rome, loge d'abord chez le peintre alexandrin Demetrios (voir *LTUR V, domus: Demetrius?*, 247) puis dans une résidence publique mise à sa disposition par le Sénat (Diod. 31,18,2; Val. Max. 5,1,1 e: *...et illum e curia protinus ad publicos penates deduxit hortatusque est ut depositis sordibus adeundi ipsius diem peteret*). Voir E. De Albeniis, *La casa dei Romani*, 1990, 115.

PUBLICIUS, *eq. rom.* (*RE XXIII.2 Publicius 4*): La *domus* de ce *divisor* est utilisée dans les manœuvres de corruption électorale destinées à empêcher l'élection de Cicéron à l'édilité en 70 a.C. (Cic. *Verr.* I 22). Sur le personnage, voir C. Nicolet, *L'ordre équestre à l'époque républicaine II*, 1974, 997.

Q. ROSCIUS GALLUS, *eq. rom.* (RE IA.1 Roscius 16): Il accueille et forme chez lui plusieurs comédiens (Cic. *Q. Rosc.* 26; 31).

P. RUTILIUS NUDUS, *quaest. praet.*? 74 a.C.: voir *LTUR II, domus: L. Calpurnius Piso Caesoninus*.

SALVIUS, *tr. pl.* 43 a.C.: Inscrit sur la première liste de proscription en 43 a.C., ce tribun en exercice, sûr du destin qui l'attend, organise un banquet et attend ses bourreaux en compagnie de ses proches: il est exécuté à table (App. *bell. civ.* 4,17,66–67). Voir F. Hinard, *Les proscriptions de la Rome républicaine*, 1985, 237, 240, 242, 514.

M. SALVIUS OTHO (*PIR*¹ S 109): En janvier 69 p.C., il prétexte l'achat récent d'une maison (de localisation inconnue) et un rendez-vous pris avec des architectes afin d'examiner celle-ci, pour quitter Galba et aller exécuter son coup d'État (Tac. *hist.* 1,27,3; Suet. *Otho* 6, Plut. *Galba* 24,6–7; cf. Suet. *Otho* 3).

C. SCRIBONIUS CURIO, *cos.* 76, *cens.* 61 a.C.: Cette *domus* a abrité à la fois le censeur et son fils homonyme, *tr. pl.* 50 (cf. App. *bell. civ.* 2,27) selon Valère Maxime (9,1,6: *Itaque eodem tempore et in isdem penatibus diversa saecula habitaverunt, frugalissimum alterum, alterum nequissimum*) qui insiste sur le contraste moral entre les deux personnages; d'après Cicéron, Marc Antoine aurait été chassé plusieurs fois de cette maison (*Phil.* 2,45).

C. SEPTIMIUS, *praet.* 57 a.C.?: Le proscrit Septimios évoqué par Appien (*bell. civ.* 4,23,96–97), pris alors qu'il se retrouve enfermé dans la maison de son épouse, maîtresse d'un ami d'Antoine, et que celle-ci le retient jusqu'à l'arrivée de ses meurtriers, est probablement le préteur de 57, ami de Cicéron et anticésarien notoire. Sur le personnage, voir F. Hinard, *Les proscriptions de la Rome républicaine*, 1985, 519–520, et D. Magnino, *Appiani bellorum civilium Liber quartus*, 1998, 174.

L. SERGIUS CATILINA, *praet.* 68 a.C.: Sans qu'il soit possible de la localiser, la maison de Catilina est évoquée à propos d'une réunion qu'il y aurait tenu en juin 64 (Sall. *Catil.* 20,1: ... *in abditam partem aedium secedit atque ibi, omnibus arbitris procul amotis, orationem huiusmodi habuit...*), des acteurs ou gladiateurs avec lesquels il aurait vécu (Q. Cic. *pet.* 10), de certains épisodes de la conjuration de 63 (Sall. *Catil.* 32,1; cf. aussi Cass. Dio. 37,32,1–2), et enfin d'un *sacrarium* dressé pour une aigle ayant appartenu à C. Marius (Cic. *Catil.* 1,24 et 2,24; cf. Sall. *Catil.* 59,3).

L. SESTIUS QUIRINALIS ALBINIANUS, *cos. suff.* 23 a.C.: Fils du tribun de 57 a.C., cet ancien proscrit rétabli dans ses droits conserve chez lui des images de M. Brutus, sous les ordres duquel il avait été proquesteur: loin de l'en blâmer, un jour où il lui rend visite, Auguste le félicite de sa loyauté (App. *bell. civ.* 4,51,223; Cass. Dio. 53,32,4). Voir F. Hinard, *Les proscriptions de la Rome républicaine*, 1985, 523 et D. Magnino, *Appiani bellorum civilium Liber quartus*, 1998, 202.

C. STATIUS CLARUS (SAMNIS), *sen. ca.* 82–42 a.C.: Ce proscrit de 43 (App. *bell. civ.* 4,25,102: Στάτιος δὲ ὁ Σαννίτης...), fort riche, possède une maison, non localisée, dans laquelle il se suicide en y mettant le feu, après l'avoir livrée volontairement au pillage du *dèmos* et de ses esclaves: la scène paraît se dérouler à Rome. Sur l'identification probable du personnage avec un évergète de Pietrabbondante dont le nom serait C. Staius Clarus, voir A. La Regina, *PP* 30 (1975) 163–167; F. Hinard, *Les*

proscriptions de la Rome républicaine, 1985, 525–526.

C. TURRANIUS, *praet.* 44 a.C.: Avant même le début de la proscription de 43 a.C., il est tué dans sa maison (Oros. 5,18,9: *domi suae interfectus est*). Sur l'identification, problématique, du personnage, voir F. Hinard, *Les proscriptions de la Rome républicaine*, 1985, 534–535 et T. R. S. Broughton, *MRR* III, 207.

VETTIUS SALASSUS : Ce personnage dont l'identification n'est pas possible (il peut s'agir d'un chevalier comme d'un sénateur: voir F. Hinard, *Les proscriptions de la Rome républicaine*, 1985, 543–544), retourne dans sa maison alors qu'il est proscrit (en 43 a.C.) et que sa *domus* a été vendue. Secouru et caché dans sa loge par son ancien esclave portier, vendu avec la maison, il est dénoncé par sa femme et se jette dans le vide depuis le haut du bâtiment lorsqu'il voit cette dernière arriver avec des hommes des triumvirs (App. *bell. civ.* 4,24,98–100, cf. Val. Max. 9,11,7, beaucoup plus sommaire).

Nous espérons qu'un simple parcours des données ainsi rassemblées, à l'état brut, aura convaincu le lecteur de la possibilité de leur exploitation dans des domaines d'études tout à fait variés.³

Ecole Normale Supérieure – LSH, Lyon

³ Nous en avons nous-même exploité un certain nombre dans notre thèse de doctorat de l'Université de Provence, dirigée par P. Gros, *Habitavi in oculis (CIC. Planc. 66). Recherches sur les résidences urbaines des classes dirigeantes romaines des Gracques à Auguste: la maison dans la Ville*, à paraître dans la BEFAR (en attendant, cf. "Les résidences urbaines des sénateurs romains des Gracques à Auguste: la maison dans la Ville", *L'Information historique* 58,5 [1996] 185–197).